

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;"><u>Public</u></p> <p>Tout public</p> <p style="text-align: center;"><u>Prérequis</u></p> <p>Article R3120-8-2 du code des transports Formation obligatoire tous les 5 ans Posséder une carte professionnelle de conducteur VTC</p> <p style="text-align: center;"><u>Possibilité de valider un ou des blocs de compétence</u></p> <p>Non</p> | <p style="text-align: center;"><u>Équivalence passerelle</u></p> <p>NON</p> <p style="text-align: center;"><u>Délai d'accès</u></p> <p>En Gironde, plusieurs sessions sont organisées par an : en janvier, en mars, en juin, en septembre et en décembre.</p> <p style="text-align: center;"><u>Durée</u></p> <p>14 heures, 2 jours</p> |
|--|--|

Objectifs de la formation

Objectif général :

Obtenir l'attestation obligatoire de suivi de formation continue quinquennale de chauffeur de VTC

Objectifs pédagogiques

Actualiser les connaissances concernant la réglementation du T3P

Actualiser les connaissances concernant la sécurité routière

Actualiser les connaissances concernant la réglementation spécifique liée à l'activité de conducteur VTC

Actualiser les connaissances concernant la gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques

Présentiel en salle

Intervenants

- Professionnel du domaine :
Chauffeur de VTC avec plus de 5 ans d'expérience

Moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, de mises en situation, d'exercices et de tests d'évaluation hebdomadaires)
- Remise de supports pédagogiques (fiches de synthèse)

Modalités d'évaluation

- Tests QCM et quiz oraux



Tarifs

- 300 €

Organisme exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du code général des impôts.

Possibilités de financement : Pôle Emploi, FAFCEA, OPCO...

Nombre de stagiaires minimum : 5

Lieux

- Gironde : Campus Atlantica, 24 avenue de Virecourt
33370 Artigues-près-Bordeaux

Personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et nous pouvons adapter notre prestation en fonction de votre handicap grâce à notre réseau de partenaires.

Un référent handicap est à votre disposition (voir au bas de la fiche)

Indicateurs de résultats en 2021

Taux de recommandation des stagiaires ayant participés à la formation en 2021 : **100%** (7 stagiaires)

Note globale donnée à la formation par les stagiaires en 2021 : **9.22 /10** (7 stagiaires)

Suite de parcours et débouchés : voir présentation du métier sur notre site

Modalités d'accès/Contact

Contactez Antoine Iglésias ou Aurore Trocoli par téléphone ou par mail pour une analyse de votre besoin.

Nous vous adresserons un devis ainsi que le programme détaillé pour votre demande de financement.

Vous recevrez également un dossier d'inscription à nous retourner dûment complété avec les pièces justificatives : (copie recto/verso de votre carte professionnelle)

Contacts administratifs et handicap

Antoine Iglésias

06 21 37 52 90

aviva.formation@laposte.net

Aurore Trocoli

06 01 84 56 44

aurore.aviva@gmail.com

Contact pédagogique

Aurore Trocoli

06 01 84 56 44

aurore.aviva@gmail.com

En conformité avec l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi

Droit du transport public particulier de personnes

3h30

- ✚ Actualisation des connaissances par rapport au référentiel du programme de la formation initiale épreuve A (*Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur*)
- ✚ Rappel des principales catégories du transport routier de personnes
- ✚ Nouveaux textes réglementaires

Réglementation spécifique à l'activité VTC

3h30

- ✚ Actualisation des connaissances par rapport au référentiel du programme de la formation initiale épreuve G (*Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur*)
- ✚ Le véhicule et les équipements obligatoires
- ✚ Le registre électronique des VTC
- ✚ Les documents nécessaires à l'activité...

Sécurité routière

3h30

- ✚ Actualisation des connaissances par rapport au référentiel du programme de la formation initiale épreuve C (*Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur*)
- ✚ Le bilan de la sécurité routière et les risques liés à la conduite
- ✚ Les nouvelles mesures
- ✚ Les nouvelles sanctions

Gestion et développement commercial

3h30

- ✚ Actualisation des connaissances par rapport au référentiel du programme de la formation initiale épreuve B (*Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur*)
- ✚ Les documents et déclarations
- ✚ Nouvelles mesures
- ✚ Les nouvelles technologies :
 - Les différentes technologies de paiement (sabot, application avec lecteur de carte bancaires)
 - Applications de centrale de réservation, site web...